

**ANNEXE G - Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 du règlement européen 2022-1288)**

**Effectuez-vous un reporting PAI selon l'A4 du règlement (UE) 2019/2088 (SFDR) ?**

OUI La méthodologie utilisée pour calculer les PAI se base sur le dernier papier de consultation publié par l'ESMA en Avril 2023.

**Votre reporting PAI sous l'A4 SFDR est-il obligatoire ou volontaire ?**

Obligatoire

**Quelle est la période couverte par votre reporting PAI ?**

Date de début : 01.01.2022

Date de fin : 31.12.2022

**Tableau 1**

| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés |  |  |                     |   |                            |  |
|---|--|--|---------------------|---|----------------------------|--|
| Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité            |  | Élément de mesure  | Incidence [année n] | Incidence [année n-1]<br>(renseignement volontaire) | Explication                | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| Emissions de gaz à effet de serre                             | 1. Emissions de GES  | Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2   | 3586509.14          |   |                            |  |
|   |  | Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2   |                     |   |                            |  |
|   |  | Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2   |                     |   |                            |  |
|   | 2. Empreinte carbone   | Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis  | 347250.05           |   |                            |  |
|   | 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements                               | Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements  | 246.04              |   |                            |  |
|   | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles                   | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)   | 0%                  |   |                            |  |
| Emissions de gaz à effet de serre                             | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable                              | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %) | 96.84% et 0.00%     |   | Consommation et Production |  |
|   | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique                      | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique   | 0.008               |   |                            |  |
| Biodiversité  | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)                            | 0%                  |   |                            |  |

| Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité   |   | Élément de mesure   | Incidence [année n] | Incidence [année n-1]<br>(renseignement volontaire) | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|--|---|---|---------------------|---|-------------|--|
| Eau  | 8. Rejets dans l'eau  | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  | 0                   |   |             |  |
| Déchets  | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs   | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  | 0.33                |   |             |  |
| <i>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</i> |   |   |                     |   |             |  |
| Les questions sociales et de personnel   | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales  | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)   | 0%                  |   |             |  |
|  | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %) | 43.3%               |   |             |  |
|  | 12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé  | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)  | 12.92               |   |             |  |
|  | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance   | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres  | 74.08%              |   |             |  |
|  | 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)  | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)  | 0%                  |   |             |  |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>   |   |   |                     |   |             |  |
| Environnement  | 15. Intensité de GES  | Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut  |                     |   |             |  |
| Social   | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales   | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)   |                     |   |             |  |
|  |   | Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %)   |                     |   |             |  |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>   |   |   |                     |   |             |  |

| Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité |  | Élément de mesure   | Incidence [année n] | Incidence [année n-1]<br>(renseignement<br>volontaire) | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la<br>période de référence suivante |
|--|--|---|---------------------|--|-------------|---|
| Combustibles fossiles                              | 17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers        | Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %) |                     |  |             |   |
| Efficacité énergétique                             | 18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (exprimée en %)   |                     |  |             |   |

**ANNEXE G - Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 du règlement européen 2022-1288)**

**Tableau 2 - A minima un indicateur de ce tableau (au choix de l'acteur) doit être calculé et publié comme exigé par l'A6 1. a) des RTS SFDR**

| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés |   |  |                     |                       |             |  |
|---|---|--|---------------------|-----------------------|-------------|--|
| Incidence négative sur la durabilité                          | Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)                             | Élément de mesure  | Incidence [année n] | Incidence [année n-1] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| Emissions   | 1. Emissions de polluants inorganiques  | Tonnes d'équivalents CO2 de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée   |                     |                       |             |  |
|   | 2. Emissions de polluants atmosphériques  | Tonnes d'équivalents CO2 de polluants atmosphériques par million d'euros investi, en moyenne pondérée  |                     |                       |             |  |
|   | 3. Emissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone  | Tonnes d'équivalents CO2 d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée                         |                     |                       |             |  |
|   | 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %) | 14.11%              |                       |             |  |
| Performance énergétique                                       | 5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables                  | Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en %)   |                     |                       |             |  |
| Eau, déchets et autres matières                               | 6. Utilisation et recyclage de l'eau  | 1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires                |                     |                       |             |  |
|   |   | 2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en %)  |                     |                       |             |  |
|   | 7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau                                     | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau (en %)  |                     |                       |             |  |
|   | 8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé  | Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau (en %)           |                     |                       |             |  |
|   | 9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques                                     | Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n° 1893/2006 (en %)                          |                     |                       |             |  |
|   | 10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols                                    | Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols (en %)  |                     |                       |             |  |
|   | 11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables                           | Part d'investissement dans des sociétés qui ne suivent pas de pratiques ou politiques foncières/agricoles durables (en %)  |                     |                       |             |  |

| Incidence négative sur la durabilité   | Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)  | Élément de mesure  | Incidence [année n] | Incidence [année n-1] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|--|--|--|---------------------|-----------------------|-------------|--|
|  | 12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers                               | Part d'investissement dans des sociétés qui ne suivent pas de pratiques durables en ce qui concerne les océans/mers  |                     |                       |             |  |
|  | 13. Ratio de déchets non recyclés  | Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  |                     |                       |             |  |
|  | 14. Espèces naturelles et aires protégées  | 1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités protent atteinte à des espèces menacées (en %)   |                     |                       |             |  |
|  |  | 2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection de la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire protégée ou d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée (en %) |                     |                       |             |  |
|  | 15. Déforestation  | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation (en %)   |                     |                       |             |  |
| Titres verts   | 16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental    | Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental (en %)  |                     |                       |             |  |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b> |  |  |                     |                       |             |  |
| Titres verts   | 17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental | Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental   |                     |                       |             |  |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers</b>                     |  |  |                     |                       |             |  |
| Emissions de gaz à effet de serre  | 18. Emissions de GES   | Emissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers en tonnes d'équivalents CO2   |                     |                       |             |  |
|  |  | Emissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers en tonnes d'équivalents CO2   |                     |                       |             |  |
|  |  | Emissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers en tonnes d'équivalents CO2   |                     |                       |             |  |
|  |  | Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers en tonnes d'équivalents CO2   |                     |                       |             |  |
| Consommation d'énergie   | 19. Intensité de consommation d'énergie  | Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré  |                     |                       |             |  |
| Déchets  | 20. Production de déchets d'exploitation   | Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri de déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets (exprimée en %)   |                     |                       |             |  |

| Incidence négative sur la durabilité | Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)                     | Élément de mesure  | Incidence [année n] | Incidence [année n-1] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|--------------------------------------|---|--|---------------------|-----------------------|-------------|--|
| Consommation de ressources           | 21. Consommation de matières premières pour des constructions neuves et des rénovations importantes | Part des matières premières (hors matériaux récupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids total des matériaux de construction utilisés pour des constructions neuves ou des rénovations importantes exprimée en % |                     |                       |             |  |
| Biodiversité                         | 22. Artificialisation des sols  | Part de surface non-végétale (surface des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs exprimée en %                 |                     |                       |             |  |

**ANNEXE G - Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 du règlement européen 2022-1288)**

**Tableau 3 - A minima un indicateur de ce tableau (au choix de l'acteur) doit être calculé et publié comme exigé par l'A6 1. b) des RTS SFDR**

| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés |  |  |                     |                       |             |  |
|---|--|--|---------------------|-----------------------|-------------|--|
| Incidence négative sur la durabilité                          | Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)                            | Élément de mesure  | Incidence [année n] | Incidence [année n-1] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| Questions sociales et de personnel                            | 1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents de travail              | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (exprimée en %)  |                     |                       |             |  |
|   | 2. Taux d'accidents  | Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée   |                     |                       |             |  |
|   | 3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies                    | Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, accidents, décès ou maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée  |                     |                       |             |  |
|   | 4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs   | Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé) exprimée en %          |                     |                       |             |  |
|   | 5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel | Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions du personnel exprimée en %  |                     |                       |             |  |
|   | 6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte   | Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte exprimée en %   |                     |                       |             |  |
|   | 7. Cas de discrimination   | 1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée<br>2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée                     |                     |                       |             |  |
|   | 8. Ratios de rémunération excessif   | Ratio moyen pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés exprimé en %                   |                     |                       |             |  |
|   | 9. Absence de politique en matière de droits de l'Homme  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'Homme exprimée en %  |                     |                       |             |  |
|   | 10. Manque de diligence raisonnable  | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'Homme exprimée en % |                     |                       |             |  |
|   | 11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains                        | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite des êtres humains exprimée en %   |                     |                       |             |  |

| Incidence négative sur la durabilité   | Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)   | Élément de mesure   | Incidence [année n] | Incidence [année n-1] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|--|---|---|---------------------|-----------------------|-------------|--|
| Droits de l'Homme  | 12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail                                | Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail, par zone géographique ou type d'activité exprimée en %                   |                     |                       |             |  |
|  | 13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire  | Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité exprimée en %                        |                     |                       |             |  |
|  | 14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'Homme  | Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'Homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée   |                     |                       |             |  |
| Lutte contre la corruption et les actes de corruption  | 15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption   | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption exprimée en %                          | 31.62%              |                       |             |  |
|  | 16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption | Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption exprimée en % |                     |                       |             |  |
|  | 17 a. Nombre de condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption         | Nombre de condamnations pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements  |                     |                       |             |  |
|  | 17 b. Montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption             | Montant des amendes infligées pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements  |                     |                       |             |  |
| <b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b> |   |   |                     |                       |             |  |
| Social   | 18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus  | Répartition des revenus et inégalités économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)   |                     |                       |             |  |
|  | 19. Score moyen en matière de liberté d'expression  | Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet)       |                     |                       |             |  |
|  | 20. Performance moyenne en matière de droits de l'Homme   | Performance moyenne, en matière de droits de l'Homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet   |                     |                       |             |  |
|  | 21. Score moyen en matière de corruption  | Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet  |                     |                       |             |  |

| Incidence négative sur la durabilité | Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative) | Élément de mesure  | Incidence [année n] | Incidence [année n-1] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|--------------------------------------|---|--|---------------------|-----------------------|-------------|--|
| Droits de l'Homme                    | 22. Pays et territoires non coopératifs à des fins locales                      | Investissement dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins locales   |                     |                       |             |  |
|                                      | 23. Score moyen en matière de stabilité politique                               | Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet  |                     |                       |             |  |
| Gouvernance                          | 24. Score moyen en matière d'état de droit                                      | Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de déficiences de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet |                     |                       |             |  |